

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

RÈGLEMENT NUMÉRO : 385

Règlement pour décréter un emprunt et une dépense de 320 000 \$ pour l'exécution de travaux au poste de pompage numéro 8 de la Ville

OBJET : Ce règlement vise à décréter un emprunt et une dépense de 320 000 \$ pour l'exécution de travaux au poste de pompage numéro 8 de la Ville, incluant la station de pompage, les vannes 1 et 2 (sortie PP8 et entrée STEU), les travaux électriques et le bâtiment.

ARTICLE 1 :

Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux au poste de pompage numéro 8 de la Ville dont le montant total est estimé à 320 000 \$ incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée en date du 2 juin 2021 par monsieur Marc-André Lajoie, ingénieur municipal, et vérifiée par monsieur Steve Pressé, ingénieur et directeur du Service des travaux publics et de l'ingénierie, lequel document fait partie intégrante des présentes comme annexe « I ».

ARTICLE 2 :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 320 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3 :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 320 000 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4 :

Pour pourvoir à un montant de 320 000 \$ des dépenses engagées pour des travaux au poste de pompage numéro 8 de la Ville, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5 :

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'appropriation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 :

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement, notamment la subvention à être versée dans le cadre du programme de remboursement de la taxe d'accise sur l'essence Canada Québec (T.E.C.Q.).

ARTICLE 7 :

Le règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

RÈGLEMENT NUMÉRO : 385
ANNEXE « I »

ESTIMATION DES COÛTS
Règlement d'emprunt
Poste de pompage #8 rue Godard

Station de pompage PP8							
Art	Item	Prix un	Qté	Un.	Montant	Taxes nettes	Montant total
1.01	Fourniture et installation de pompe 30 HP (installation par Ville)	35 000,00 \$	2	unité	70 000,00 \$	3 491,25 \$	73 491,25 \$
1.02	Décaper (Jet de sable) et application d'un revêtement Belzone sur les parois en acier PPR	30 000,00 \$	1	unité	30 000,00 \$	1 436,25 \$	31 436,25 \$
1.03	Ingénierie potence	5 000,00 \$	1	unité	5 000,00 \$	249,38 \$	5 249,38 \$
1.04	Fourniture et installation d'une potence	5 500,00 \$	1	unité	5 500,00 \$	274,31 \$	5 774,31 \$
1.05	Fourniture et installation d'une échelle d'accès	1 500,00 \$	1	unité	1 500,00 \$	74,81 \$	1 574,81 \$
1.06	Fourniture et installation d'un robinet à boisseau excentrique Danunik R'PO	4 500,00 \$	3	unité	13 500,00 \$	673,31 \$	14 173,31 \$
1.07	Fourniture et installation d'un clapet à battant de caoutchouc APCO R'PO	3 500,00 \$	3	unité	10 500,00 \$	523,69 \$	11 023,69 \$
1.08	Fourniture et installation d'un plancher en caillots	20 000,00 \$	1	unité	20 000,00 \$	997,50 \$	20 997,50 \$
1.09	Fourniture et installation d'une tige Béco Modèle LL2	1 000,00 \$	1	unité	1 000,00 \$	49,88 \$	1 049,88 \$
1.10	Fourniture et installation d'un raccord de refoulement 4 po X 4 po	9 500,00 \$	2	unité	19 000,00 \$	947,63 \$	19 947,63 \$
TOTAL -					178 000,00 \$	8 778,01 \$	184 778,01 \$

Vanne #1 (sortie PP8)							
Art	Item	Prix un	Qté	Un.	Montant	Taxes nettes	Montant total
2.01	Vanne 250 mm à proposé - forcé	3 800,00 \$	1	unité	3 800,00 \$	189,53 \$	3 989,53 \$
2.02	Manchon de raccordement 250 mm à proposé	850,00 \$	2	unité	1 700,00 \$	84,94 \$	1 784,94 \$
2.03	Temps macheteuse + homme	2 500,00 \$	1	unité	2 500,00 \$	124,69 \$	2 624,69 \$
2.04	Soins-fondation - emprunt granulaire M3-112 (600 mm ép.)	20,00 \$	16	tonne	300,00 \$	14,96 \$	314,96 \$
2.05	Fondation intermédiaire - pierre concassée M3-20 (200 mm ép.)	25,00 \$	10	tonne	250,00 \$	12,47 \$	262,47 \$
TOTAL					8 150,00 \$	406,49 \$	8 556,49 \$

Vanne #2 (entrée STEU)							
Art	Item	Prix un	Qté	Un.	Montant	Taxes nettes	Montant total
2.06	Vanne 250 mm à proposé - forcé	3 800,00 \$	1	unité	3 800,00 \$	189,53 \$	3 989,53 \$
2.07	Manchon de raccordement 250 mm à proposé	850,00 \$	2	unité	1 700,00 \$	84,94 \$	1 784,94 \$
2.08	Temps macheteuse + homme	2 500,00 \$	1	unité	2 500,00 \$	124,69 \$	2 624,69 \$
2.09	Soins-fondation - emprunt granulaire M3-112 (600 mm ép.)	20,00 \$	16	tonne	300,00 \$	14,96 \$	314,96 \$
2.10	Fondation intermédiaire - pierre concassée M3-20 (200 mm ép.)	25,00 \$	10	tonne	250,00 \$	12,47 \$	262,47 \$
2.11	Pavage de béton bitumineux: couche de base - ESG-10 (60 à 70mm ép.)	300,00 \$	5	tonne	1 500,00 \$	74,81 \$	1 574,81 \$
TOTAL					9 650,00 \$	481,30 \$	10 131,30 \$

Travaux électriques							
Art	Item	Prix un	Qté	Un.	Montant	Taxes nettes	Montant total
3.01	Fourniture et installation du panneau électrique	35 000,00 \$	1	unité	35 000,00 \$	1 745,63 \$	36 745,63 \$
3.02	Plan et devis pour panneau électrique	10 000,00 \$	1	unité	10 000,00 \$	498,75 \$	10 498,75 \$
3.03	Démarrage et mise en service de la station	5 000,00 \$	1	unité	5 000,00 \$	249,38 \$	5 249,38 \$
3.04	Fourniture et installation d'une sonde de niveau en continu	5 000,00 \$	1	unité	5 000,00 \$	249,38 \$	5 249,38 \$
TOTAL -					55 000,00 \$	2 743,14 \$	57 743,14 \$

Bâtiment							
Art	Item	Prix un	Qté	Un.	Montant	Taxes nettes	Montant total
4.01	Fourniture et installation de bardeaux d'asphalte et de soifite	5 000,00 \$	1	unité	5 000,00 \$	249,38 \$	5 249,38 \$
4.02	Fourniture et installation de revêtement d'aluminium	3 000,00 \$	1	unité	3 000,00 \$	149,63 \$	3 149,63 \$
4.03	Fourniture et installation d'un réservoir de diesel (250 gallons)	6 000,00 \$	1	unité	6 000,00 \$	299,25 \$	6 299,25 \$
4.04	Fourniture et installation d'une dalle en béton sous le réservoir diesel	3 500,00 \$	1	unité	3 500,00 \$	174,56 \$	3 674,56 \$
4.05	Rèaménagement des pentes et mise place d'asphalte recyclé (pente, drainage)	6 000,00 \$	1	unité	6 000,00 \$	299,25 \$	6 299,25 \$
4.06	Fourniture et installation de bollards (boîtier électrique et réservoir diesel)	1 000,00 \$	4	unité	4 000,00 \$	199,50 \$	4 199,50 \$
TOTAL					27 500,00 \$	1 371,57 \$	28 871,57 \$

Total des travaux							
Art	Item				Montant	Taxes nettes	Montant total
Sous-total					278 300,00 \$	13 780,51 \$	290 080,51 \$
5.01	Impôt(s) : ± 10%				28 436,15 \$	1 421,34 \$	29 857,49 \$
Total des travaux					304 736,15 \$	15 201,85 \$	320 000,00 \$

Préparé par: _____
Marc-André Lapin, ing.
Service des travaux publics et de l'ingénierie

Vérifié par: _____
Steve Pressé, ing.
Service des travaux publics et de l'ingénierie

2021-06-02